



**MAISONS DE QUARTIER - VILLE DE BRUXELLES
DEMANDE D'INTERVENTION AIDE AU SPORT POUR LES SENIORS**

Seuls les dossiers corrects et complets seront traités
Remise du dossier : du 15/09/2020 au 31/05/2021

Données du titulaire:

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____ N° : _____ Bte : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ GSM : _____

EMAIL : _____

Date de naissance : __/__/____

Nationalité : _____ N° National : _____ - _____

A compléter par le club sportif affilié à Sodexo :

ATTENTION : si vous complétez ce formulaire, votre club sportif DOIT être affilié à Sodexo.

La direction du club sportif _____

Affilié à la fédération / ligue _____

Certifie que le senior (nom + prénom + genre) _____ H / F / X

Né le __/__/____ est affilié pour la saison sportive 2020 - 2021.

Sport pratiqué : _____

N° d'affiliation : _____ Première affiliation : OUI NON

Montant : Une somme de _____, _____ EUR a été /sera* perçue en tant que frais d'affiliation annuels.

* Biffer la mention inutile

Cachet du club sportif obligatoire :

Date : __/__/____

Signature du responsable du club :

Formulaire dûment complété à remettre dans une Maison de Quartier ou via le secrétariat
administratif des Maisons de Quartier- 31 Boulevard d'Anvers - 1000 BXL

Horaires : lundi et vendredi de 9h-12h/ 14h-16h30 T. 02 209 62 70 - E-mail : info@lmdq.be



Pour obtenir l'Aide au Sport pour les Seniors de la Ville de Bruxelles, les conditions suivantes doivent être respectées :

1. Être âgé de 55 ans ou plus (au 31/05/2021) et domicilié sur le territoire de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130) ;
2. Etre affilié auprès des clubs sportifs ;
3. Par saison sportive, la Ville de Bruxelles n'accordera qu'une seule intervention par personne et ce, jusqu'à épuisement des crédits ;
4. L'intervention de la Ville s'élève à maximum 100 EUR par chèque Aide au Sport et par sportif bénéficiaire
5. Les dossiers illisibles, incorrects ou incomplets ne seront pas traités et aucun chèque ne sera délivré